



AI CNAM-PST Association des Ingénieurs du CNAM et de la PST

POUVOIR AG du 13 mars 2010

Madame/Monsieur _____



assistera à l'assemblée générale

n'assistera pas à l'assemblée générale et donne pouvoir à :
Madame/Monsieur _____

pose sa candidature pour le bureau de notre association

Date :

Signature précédée de « Bon pour pouvoir »

Conformément à la loi du 1er juillet 1901 qui régit les statuts des associations, les membres empêchés peuvent donner procuration ou pouvoir à un autre membre. Nul ne peut réunir plus de 8 voix, la sienne comprise.



PARTICIPATION AU REPAS

Madame/Monsieur _____



participera au repas du 13 mars 2010
accompagné(e) de _____ personne(s)

ne participera pas au repas

Participation :

23 € pour les adhérents de l'association et leur conjoint(e)

30 € pour les non-adhérents de l'association et leur conjoint(e)

10 € pour les enfants

Ci-joint chèque de

23 € x _____ + 10 € x _____ = _____ € (adhérent)

Ou 30 € x _____ + 10 € x _____ = _____ € (nonadhérent)

A l'ordre de l'AI CNAM-PST

Coupon et règlement à retourner **avant le 8 mars** à :

Jean-Baptiste NUSSAS
124 A avenue Général Leclercq
38950 Saint Martin Le Vinoux
Courriel : aipst.cnam@gmail.com